



Communiqué

Fractionnement des actions NEI CEDA (NEIC)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société NEI CEDA qui s'est tenue le 14 juin 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions NEI CEDA dans un rapport de 1 pour 25.

Ainsi, la valeur nominale par action qui s'élevait à 500 FCFA, sera désormais de 20 FCFA. Le nombre d'actions pour chaque actionnaire sera multiplié par 25.

Le nombre d'actions de la société passera de 510 633 à 12 765 825. Le nombre de titres dans le flottant sera de 2 296 575 actions.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées à la BRVM.

Le fractionnement sera effectif le 10 août 2017, à l'ouverture du marché.

Fait à Abidjan, le 24 Juillet 2017

NEI - CEDA
DIRECTEUR GENERAL
01 B.P. 1818 Abidjan 01
Tel : 21 21 64 70 - Fax : 21 24 64 86
E-mail : edition@nei-ceda.com

Le Directeur Général